FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de l'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie ou d'enseignement accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être des enfants, des adolescents et du personnel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Former régulièrement et sensibiliser le personnel d'entretien aux bonnes pratiques de nettoyage,
- Former chaque nouvel intervenant. Définir une charte des bonnes pratiques, affichage local produits d'entretien (poster "ecol'air").

CONSEILS

- Choisir des produits d'entretien d'origine naturelle, de qualité écologique et peu émissifs. Limiter le nombre de produits différents par site (3 maximum),
- Inscrire des critères écologiques et Q.A.I (Qualité de l'Air Intérieur) dans la politique d'achat de la collectivité territoriale. Dans le cas de sous-traitance de la prestation, inscrire ces critères au cahier des charges et au contrat,
- Les produits d'entretien de qualité écologique et peu émissifs, sont des produits qui détiennent un Ecolabel : Ecocert, NF environnement, Ecolabel Européen, Nature & Progrès ou Nordic Swan. Pour réaliser des achats responsables, plusieurs approches juridiques sont possibles au regard de l'Ordonnance et du Décret n°2016-360 (relatif aux Marchés Publics),
- Sinon opter pour des produits naturels : savon de marseille, bicarbonate de soude, vinaigre blanc, …
- Limiter le nombre de produits différents,

SENSIBILISATION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

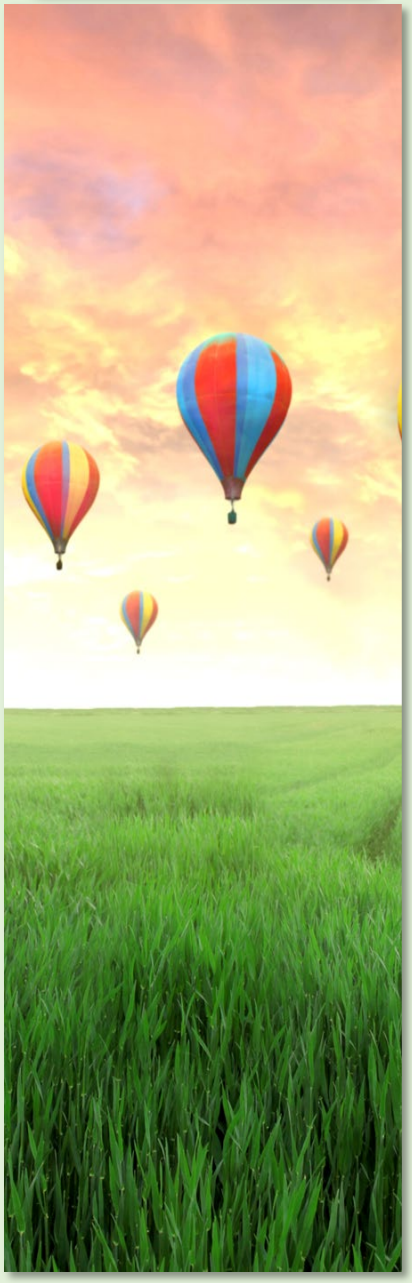

UNE DOCUMENTATION DU CABINET TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

SENSIBILISATION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

- Vérifier la présence de pictogrammes de danger sur les produits ménagers, et prendre les mesures nécessaires en fonction du type de pictogramme. Un produit est considéré conforme lorsqu'il détient un Ecolabel ou lorsqu'il n'a aucun pictogramme de danger,
- Utiliser les produits d'entretien selon les instructions d'emploi (pas de mélange, pas de surdosage, 3 produits différents maximum),
- Ne pas utiliser d'eau de javel. La javel est un produit nocif et très réactif dès qu'il est mélangé à des bases ammoniaquées ou acides par exemple, il y a danger de formation de gaz toxiques,
- Développer l'usage de « mop » EMR (chiffonnettes/frange) microfibre. Humidifiées, elles accrochent les souillures grasses, la poussière, et même les bactéries sans avoir à rajouter l'action chimique d'un détergent. Pour une bonne efficacité les choisir au maximum à 1 décitex (le décitex est l'unité de titrage des fibres et filaments textiles),
- Faire intervenir le personnel d'entretien en fin de journée après les cours (ou accueil), plutôt que le matin : planification des interventions et sensibilisation du personnel aux risques de dégradation dela Q.A.I,
- Définir un planning des tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Stratégie d'aération :

- Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage (de 10 à 15 minutes), en veillant à refermer les ouvrants extérieurs avant de quitter les lieux,
- Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces nettoyées.

Précautions pour stocker et jeter les produits toxiques :

- Stocker les produits d'entretien dans un local fermant à clé, équipé d'évents et ventilé, les produits doivent être disposés dans des bacs de rétention adaptés,
- Mettre à disposition au sein de l'établissement un local de stockage ou une armoire spécifique (fermée et ventilée) en dehors des pièces accueillant les enfants afin de ranger les produits d'entretien,
- Ne pas réutiliser les emballages vides,
- Ne pas jeter avec les ordures ménagères les produits dangereux, emballages, chiffons et outils souillés, ne pas vider de liquides dangereux dans les éviers, toilettes, caniveaux, fossés ou cours d'eau, ne pas abandonner dans la nature ni brûler de déchets dangereux,
- Apporter les déchets dangereux (résidus, emballages, chiffons et outils souillés) en déchèterie, les déposer dans leur emballage d'origine ou, à défaut, dans un emballage étiqueté mentionnant la nature du déchet.

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

SENSIBILISATION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

IMPACT SANTE

Les produits ménagers contiennent des substances chimiques qui peuvent présenter des risques :

- Pour la santé : intoxications, allergies, brûlures, gêne resparatoire, etc.
- Pour l'environnement : pollution intérieure et extérieure

Le respect des précautions d'emploi visées ci-dessus évite l'exposition à de tels risques.

.